

ARRETE DE CIRCULATION TEMPORAIRE ROUTE DU POTEAU HORS AGGLOMÉRATION

N° 2024-25PM

Le Maire de la Commune de Saint Geours de Marenne,

- **Vu** les articles L.2211.1 et L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code de la Route,
- **Vu** la demande de l'entreprise INEO EQUANS, en charge des travaux de raccordement producteur ombrières photovoltaïque, route du poteau, hors agglomération sur la commune de SAINT GEOURS DE MARENNE,
- **Vu** l'avis favorable du service Gestion Voirie de MACS n°2024-T-SGM-1350.
- **Considérant** qu'il convient pour cette exécution de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires à la circulation sur les voies de ladite commune,

ARRETE

- ARTICLE 1 :** L'entreprise INEO EQUANS est autorisée à effectuer des travaux de raccordement ombrières photovoltaïque, route du poteau, hors agglomération sur la commune de SAINT GEOURS DE MARENNE, du 04/04/2024 au 03/05/2024 inclus.
- ARTICLE 2 :** Durant les travaux, les deux sens de circulation sont concernés avec un empiètement sur la chaussée d'une largeur de 3 mètres, le dépassement et le stationnement des véhicules légers et des poids lourds sera également interdit.
- ARTICLE 3 :** L'entreprise INEO EQUANS est chargée d'informer les usagers et de mettre en place la signalétique adaptée.
La fourniture et la mise en place des dispositifs nécessaires à la signalisation, seront assurées par l'entreprise INEO EQUANS.
- ARTICLE 4 :** Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées sur les lieux par la mise en place de panneaux réglementaires par l'entreprise INEO EQUANS.
- ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution, à :
- Mr le Commandant de la Brigade Locale de Gendarmerie de Saint Vincent de Tyrosse,
 - Mr le Responsable des Services Techniques,
 - Service Gestion Voirie de MACS,
 - INEO EQUANS, 3 route d'Orthez - BP 113, 40100 DAX

Fait à Saint Geours de Marenne, le 5 mars 2024

**Le Maire,
Mathieu DIRIBERRY,**

